

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 27 août 2020 transmise le : 27 août 2020

L'an deux mil vingt, le trois du mois de septembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 h, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

| Nom Prénom | Fonction | Membres présents | Membres absents excusés | Membres absents | Procuration à : |
|------------------------|--|------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|
| COURPOTIN Stéphane | <i>Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon</i> | X | | | |
| TRIVERO Valérie | <i>1^{er} adjoint</i> | X | | | |
| BOTINEAU William | <i>2^{ème} adjoint</i> | X | | | |
| VEDIE Edwige | <i>3^{ème} adjoint</i> | X | | | |
| ENEALT Hervé | <i>4^{ème} adjoint</i> | X | | | |
| GAUTHIER Nicole | <i>5^{ème} adjoint</i> | X | | | |
| CARLIER Thierry | <i>6^{ème} adjoint</i> | X | | | |
| RUHLMANN Philippe | <i>Conseiller Municipal</i> | X | | | |
| VAUDRON Francis | <i>Maire délégué de Coudreceau</i> | X | | | |
| BOBAULT Bruno | <i>Conseiller Municipal</i> | X | | | |
| LETANG Didier | <i>Conseiller Municipal</i> | | X | | |
| DENORMANDIE Christelle | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |
| DEHARBE James | <i>Conseiller Municipal</i> | X | | | |
| DREUX Hervé | <i>Conseiller Municipal</i> | X | | | |
| CHERON Sylvie | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |
| DE KONINCK Francis | <i>Maire délégué de Brunelles</i> | X | | | |
| JOLY Jimmy | <i>Conseiller Municipal</i> | X | | | |
| LE BAIL Nadège | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |
| PAILLARD Angélique | <i>Conseillère Municipale</i> | | X | | Francis DE KONINCK |
| HOCHEDÉ Véronique | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |
| VAUDRON Aline | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |
| HAYE GANET Mégane | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |
| BARBAZ Marie | <i>Conseillère Municipale</i> | X | | | |

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Valérie TRIVERO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
2. Commission Intercommunale des Impôts directs de la CDC
3. Commissions thématiques de la CDC
4. Constitution des commissions communales
5. Participation FAJ et FSL

6. Décision modificative budget primitif commune
7. Avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public (implantation pylône télécom Coudreceau)
8. Demande d'acquisition d'un chemin communal par un particulier
9. Interdiction aux véhicules à moteur dans le chemin de la Fouardière
10. Rapport sur la qualité de l'eau de Brunelles
11. Point sur la rentrée scolaire 2020/2021
12. Point sur les festivités
13. Questions diverses

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) (Délibération 1-03/09/2020)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la principale mission de la CLECT est l'évaluation des charges lors des transferts de compétences entre communes et intercommunalité à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle est réunie la 1^{ère} année d'application du régime FPU puis à chaque transfert de charge ou restitution de charge.

Le Conseil Communautaire détermine la composition de la CLECT à la majorité des 2/3 de ses membres. Chaque commune membre dispose d'au moins un représentant au sein de la CLECT. Chaque Conseil Municipal désigne, par délibération, les représentants de sa commune en son sein :

- Nogent-le-Rotrou, Arcisses, Authon du Perche : 2 membres titulaires et 2 suppléants par commune ;
- Les autres communes : 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

- TITULAIRES : Edwige VEDIE et Stéphane COURPOTIN
- SUPPLEANTS : Francis DE KONINCK et Hervé ENEAULT

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA CDC

Le Maire expose que la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les Communautés de Communes à fiscalité professionnelle unique. Elle intervient en matière de fiscalité directe locale, sur les locaux commerciaux et biens divers. La commission se réunit une ou deux fois par an.

La CIID est composée de 11 membres : le Président de la Communauté de Communes ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la Communauté de Communes ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. L'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre intercommunal.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Communautaire sur proposition de ses communes membres. La liste proposée doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Le Maire invite les élus intéressés par cette commission à se faire connaître. Sont intéressés :

- TITULAIRES : Jimmy JOLY, Thierry CARLIER
- SUPPLEANTS : Hervé ENEAULT et Nicole GAUTHIER

COMMISSION THEMATIQUE DE LA CDC

Le Maire signale au Conseil Municipal que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 16 juillet dernier a créé 5 commissions thématiques :

- Economie-emploi,
- Finances,
- Santé,
- Enfance jeunesse (dont transport scolaire),
- Eau et environnement.

Instances de concertation et d'élaboration de projets, elles ont un caractère consultatif et un rôle de proposition, et sont ouvertes aux conseillers municipaux qu'ils aient ou non un mandat de conseiller communautaire, dans la limite de 25 membres.

Chaque commune peut, si elle le souhaite, être représentée au sein de chaque commission.

Le Maire invite les élus intéressés par ces différentes commissions à se faire connaître. Sont intéressés :

- | | |
|------------------------|-------------------------------------|
| 1. ECONOMIE EMPLOI : | Francis DE KONINCK – Hervé DREUX |
| 2. FINANCES : | Edwige VEDIE |
| 3. SANTE : | Nicole GAUTHIER |
| 4. ENFANCE JEUNESSE : | Sylvie CHERON |
| 5. EAU ENVIRONNEMENT : | Francis DE KONINCK – James DEHARBES |

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES (Délibération 10-03/09/2020)

Le Maire donne lecture du courrier émanant du contrôle de légalité concernant la délibération 4-12/06/2020 relative à la constitution des commissions communale relevant deux points :

1. Le Conseil Municipal ne peut pas procéder à une désignation des membres sans scrutin secret, sauf s'il a décidé, à l'unanimité, de recourir au scrutin public ;
2. Le vice-président de chaque commission ne peut être désigné que lors de la 1^{ère} réunion de celle-ci dans les conditions prévues par l'article L. 2121-22 du CGCT.

Compte tenu de ces éléments, le Maire invite le Conseil Municipal à annuler cette délibération et à délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Annule la délibération 4-12/06/2020 ;
- Décide, à l'unanimité, de recourir au scrutin public pour désigner les membres des Commissions Communales ;
- Décide de former 10 Commissions Communales :

1. Finances
2. Ressources humaines ;
3. Scolaire et périscolaire ;
4. Gestion eau et assainissement, énergie, informatique et téléphonie ;
5. Travaux de voirie neufs et entretien ;
6. Travaux de bâtiment - Gestion du patrimoine bâti et foncier - Urbanisme et PLUi ;
7. Environnement ;
8. Communication ;
9. Festivités et affaires culturelles - Développement touristique ;
10. Affaires sociales, personnes âgées et handicap – citoyenneté et solidarité ;

- Désigne comme, ci-après les membres, des Commissions Communales :

| | | | | | | |
|---|-----------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Finances | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | VEDIE Edwige | ENEAULT Herv é | GAUTHIER Nicole | DE KONINCK Francis |
| | | LE BAIL Nadège | | | | |
| Ressources humaines | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | CARLIER Thierry | JOLY Jimmy | LE BAIL Nadège | |
| Scolaire et périscolaire | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | VEDIE Edwige | CARLIER Thierry | DE KONINCK Francis | VAUDRON Francis |
| | | BARBAZ Marie | LETANG Didier | PAILLARD Angélique | | |
| Gestion eau et assainissement, énergie, informatique et téléphonie | COURPOTIN Stéphane | ENEAULT Herv é | DE KONINCK Francis | DEHARBE James | DREUX Herv é | HAYE-GANET Mégane |
| | | RUHLMANN Philippe | | | | |
| Travaux de voirie (neufs et entretien) | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | BOTINEAU William | ENEAULT Herv é | DE KONINCK Francis | VAUDRON Francis |
| | | CHERON Sylvie | DEHARBE James | LETANG Didier | | |
| Travaux de bâtiment - Gestion du patrimoine bâti et foncier - Urbanisme et PLUi | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | GAUTHIER Nicole | DE KONINCK Francis | VAUDRON Francis | DENORMANDIE Christelle |
| | | DREUX Herv é | HAYE-GANET Mégane | PAILLARD Angélique | RUHLMANN Philippe | VAUDRON Aline |
| Environnement | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | BARBAZ Marie | BOBAULT Bruno | CHERON Sylvie | DEHARBE James |
| | | HAYE-GANET Mégane | RUHLMANN Philippe | VAUDRON Aline | | |
| Communication | COURPOTIN Stéphane | GAUTHIER Nicole | CARLIER Thierry | CHERON Sylvie | DREUX Herv é | HOCHEDÉ Véronique |
| | | JOLY Jimmy | RUHLMANN Philippe | VAUDRON Aline | | |
| Festivités et affaires culturelles - Développement touristique | COURPOTIN Stéphane | TRIVERIO Valérie | GAUTHIER Nicole | CARLIER Thierry | DE KONINCK Francis | BOBAULT Bruno |
| | | CHERON Sylvie | DENORMANDIE Christelle | HOCHEDÉ Véronique | JOLY Jimmy | |
| Affaires sociales, personnes âgées et handicap - citoyenneté et solidarité | COURPOTIN Stéphane | BOTINEAU William | DREUX Herv é | LE BAIL Nadège | VAUDRON Aline | |

PARTICIPATION FAJ ET FSL 2020 (délibération 2-03/09/2020)

Le Maire propose au Conseil Municipal de participer aux Fonds placés sous la responsabilité du Département, à savoir :

1. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
2. Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ).

Il propose de fixer le montant de la participation à 3 € par logement social du territoire pour le FSL et d'abonder le Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ) du même montant.

Le nombre de logements sociaux sur la Commune d'Arcisses est de :

- 16 logements sur l'ancienne commune de MARGON
- 4 logements sur l'ancienne commune de BRUNELLES
- 12 logements sur l'ancienne commune de COUDRECEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus soit une participation de 96 € pour le FSL et 96 € pour le FAJ pour l'année 2020.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF COMMUNE (Délibération 3-03/09/2020)

Edwige VEDIE explique que les prévisions budgétaires nécessitent des ajustements en ce qui concerne :

1. L'abonnement Panneau Pocket – dépense nouvelle ;
2. La taxe d'aménagement – modification de l'imputation budgétaire ;
3. Le remboursement de cautions – augmentation des crédits ;
4. Travaux aux Services Techniques (Devis Vergnaud) – augmentation des crédits.

Les modifications suivantes sont proposées :

| Sens | Compte | Libellé compte | Opération | Libellé opération | CENTRES | Libellé CENTRES | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------|--|-----------|---|---------|-----------------|-----------|----------|
| D | 023 | Virement à la section d'investissement | | | | | 8 024 € | - € |
| D | 615624 | Contrat panneau d'information+panneau pocket | | | 4 | Arcisses | 290 € | - € |
| D | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | | | 4 | Arcisses | - 8 314 € | - € |
| Fonctionnement | | | | | | | - € | - € |
| D | 10226 | Taxe d'aménagement | | | 4 | Arcisses | 8 314 € | - € |
| D | 165 | Dépôts et cautionnements reçus | | | 1 | Margon | 500 € | - € |
| D | 2111 | Terrains nus | 052 | Acquisition terrain pour réserve foncière | 4 | Arcisses | - 4 690 € | - € |
| D | 2313 | Constructions | 025 | Travaux services techniques | 1 | Margon | 3 900 € | - € |
| R | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | | | | | 8 024 € |
| Investissement | | | | | | | 8 024 € | 8 024 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications telles qu'exposées ci-dessus.

AVENANT DE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (IMPLANTATION PYLONE TELECOM COUDRECEAU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point a été inscrit à l'ordre du jour par erreur puisque cet avenant de transfert a déjà fait l'objet de la délibération 15-03/07/2020.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN COMMUNAL PAR UN PARTICULIER (Délibération 4-03/09/2020)

Le Maire expose la demande émanant de M. Benjamin STOCK.

M. STOCK vient de signer un compromis pour l'achat d'une maison à Coudreceau - 1, le chêne brûlé, propriété longée par un chemin communal non entretenu depuis des années ; il souhaiterait, pour la partie jouxtant la parcelle, intégrer ce chemin dans sa propriété. Le demandeur souhaiterait ainsi intégrer les grands arbres à sa propriété et promet de les conserver.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, émet un avis défavorable à cette proposition puisque l'aliénation d'un chemin irait à l'encontre du souhait de l'assemblée de vouloir développer les chemins pédestres.

INTERDICTION AUX VEHICULES A MOTEUR DANS LE CHEMIN DE LA FOUARDIERE

Le Maire explique que l'état du chemin de la Fouardière n'est plus compatible avec la circulation de véhicules à moteur ; le revêtement n'est plus en état, il se dégrade, l'eau ravine et entraîne des quantités de cailloux qui peuvent être à l'origine d'une perte de contrôle d'un véhicule créant ainsi un réel danger de collision.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la conservation du chemin rural n° 24 de Coudreceau dénommé CR de Crignon à la Cour Bertrand, que la circulation des véhicules de type à moteur sur le chemin rural n° 24 est de nature à :

- détériorer les espaces, les paysages, les sites ;
- détériorer la chaussée ;
- compromettre la tranquillité et la sécurité des promeneurs ;
- menacer les espèces animales.

que l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de ce chemin ; le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise d'un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur sur ledit chemin.

RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU DE BRUNELLES (Délibération 5-03/09/2020)

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, accès à l'eau pour tous, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre d'apprécier l'exécution du service.

Vu le rapport annuel du délégataire reçu le 12 juin 2020, ci-annexé, et l'exposé de Francis DE KONINCK sur ce rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public eau de Brunelles/ARCISSES.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Thierry CARLIER annonce les effectifs de rentrée :

- 52 élèves pour l'Ecole de Brunelles ;
- 29 pour l'Ecole de Coudreceau
- 98 pour l'Ecole de Margon ;

Après avoir visité l'ensemble des directions des écoles, le bilan est positif pour cette rentrée.

Par ailleurs, la nouvelle organisation de la restauration scolaire se déroule bien, il reste quelques ajustements à faire, un point sera fait aux vacances d'Automne.

POINT SUR LES FESTIVITES

Nicole GAUTHIER annonce que toutes les manifestations sont annulées ; la vie associative reprend cependant son activité avec la mise en place des protocoles adéquats.

QUESTIONS DIVERSES

1. MISSION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE- LANCEMENT CONSULTATION (Délibération 6-03/09/2020)

L'assemblée délibérante, après avoir entendu le résultat de la mission diagnostic/faisabilité pour la restructuration du restaurant scolaire de Margon/ARCISSES et le projet étant inscrit au budget 2020, décide le lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le lancement dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché, ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre ou d'éventuels avenants à intervenir

2. AVIS DES DOMAINES TERRAIN AGRICOLE POUR GESTION EAUX PLUVIALES BRUNELLES (Délibération 7-03/09/2020)

Francis DE KONINCK rappelle le projet de gestion des eaux pluviales sur le bourg de Brunelles, projet nécessitant l'acquisition de la parcelle C0163 d'une contenance de 10 490 M2.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec les Consorts CHENEVIÈRE, propriétaire de la parcelle, qui seraient vendeurs pour un montant de 10 000 € sachant que cette parcelle est exploitée par un jeune agriculteur et que cela implique le versement par l'acquéreur à l'exploitant une indemnité d'éviction.

Entendu cet exposé, le prix demandé étant supérieur à l'enveloppe budgétaire prévue et compte-tenu des indemnités d'éviction, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'avis des domaines pour évaluer le prix de cette parcelle.

3. MARCHE A BONS DE COMMANDE VOIRIE (ACCORD CADRE) (Délibération 9-03/09/2020)

Francis DE KONINCK rappelle qu'il existe pour la Commune déléguée de Margon un marché à bons de commande pour l'entretien et la modernisation de la voirie communale, contrat signé en 2018 pour 4 années.

Il propose pour la réalisation des travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale des communes déléguées de Brunelles et Coudreceau de lancer une consultation pour la réalisation d'un marché de même type pour l'année en cours et l'année 2021 dans l'attente qu'un marché global pour l'ensemble de la commune d'Arcisses puisse être lancé.

Dans cette perspective, Francis DE KONINCK présente le dossier de consultation établi par le bureau d'études Lusitano Ingénierie.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le dossier de consultation tel que présenté ;
- décide de lancer une consultation pour un marché à bons de commande (accord cadre) avec un lot unique voirie pour les communes déléguées de Brunelles et Coudreceau sous forme de marché à procédure adaptée pour les années 2020 et 2021 ;
- fixe le montant annuel du marché à bons de commande sans minima et avec un maxima de 150 000 € HT ;
- donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour mener à bien cette consultation.

4. POT DE DEPART DE MARC LEBOSSÉ

Le pot de départ de Marc LEBOSSÉ ayant été reporté en raison de la crise sanitaire de la COVID, James DEHARBE demande l'organisation d'une présentation du personnel.

Valérie TRIVERIO se charge de cette question.

5. REPAS DU CCAS

William BOTINEAU annonce l'annulation par le CCAS du repas destiné aux aînés de la commune d'Arcisses.

6. POINT RESSOURCES HUMAINES

Jimmy JOLY signale que le service administratif est toujours en recherche d'un agent et que cette situation met un frein à la reprise des permanences dans les mairies annexes.

Le Conseil Municipal précise que ce poste doit être à temps complet pour permettre de faire face à l'activité du service.

- RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE ADMINISTRATIF (Délibération 12-03/092020)

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'article 3 I (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail lié à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 28 septembre 2020 au 31 décembre 2020. Cet emploi pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Cet agent assurera des fonctions d'accueil et de secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer, à compter du 28 septembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, un poste non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées et à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 .
- De fixer la rémunération de l'agent recruté sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales s'y rapportant au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

7. COLLECTE DES MASQUES

Jimmy JOLY demande si des points de collecte de masques existent sur le secteur.

Il est répondu par la négative, ils doivent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

8. COMMISSION ENVIRONNEMENT

Valérie TRIVERIO rappelle que la Commission environnement se réunira le mercredi 16 septembre à 19h30.

9. TAILLE DES ARBRES AVENUE DES PRES

Philippe RUHLMANN signale que les arbres de l'avenue des Prés doivent être taillés, les branches basses entravent la circulation des piétons et des cyclistes.

Il est signalé qu'un devis est en cours pour diverses tailles, ce point va être vérifié.

10. CNAS - DESIGNATION DELEGUE DES ELUS (Délibération 13-03/092020)

Le Maire rappelle que le personnel de la Collectivité bénéficie de l'adhésion de la commune d'Arcisses au Comité National d'œuvre Sociale (CNAS).

Conformément au règlement de ce Comité, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus dont la durée de mandat est calquée sur celle des Conseillers Municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner son représentant au CNAS.

Valérie TRIVERIO présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Valérie TRIVERIO déléguée de la Commune d'Arcisses au CNAS.

11. DEMANDE SUBVENTION CAF CITY STADE BRUNELLES (Délibération 8-03/09/2020)

Le Maire rappelle que par délibération du 9 décembre 2019 la CAF a été sollicitée pour financer le projet du city stade de Brunelles/Arcisses. Compte tenu du montant des différentes subventions déjà obtenues, il propose de solliciter la CAF à hauteur de 10% du projet, le nouveau plan de financement s'établirait donc comme suit :

| Organisme financeur | Taux | Montant |
|-----------------------------------|------|----------|
| DETR | 20 % | 17 084 € |
| DSIL | 20 % | 17 084 € |
| FDI | 30 % | 25 626 € |
| CAF | 10 % | 8 542 € |
| Total des financements sollicités | | 68 336 € |
| Autofinancement de la commune | | 17 084 € |
| Montant total du projet HT | | 85 420 € |

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF d'un montant de 8 542 € pour la construction d'un city stade sur la commune déléguée de Brunelles.

12. REHABILITATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE COUDRECEAU - DSIL (Délibération 11-03/09/2020)

Le Maire signale au Conseil Municipal que des crédits supplémentaires viennent abonder la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements.

Le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Coudreceau/ARCISSES ne peut être entrepris qu'avec une aide importante de financement, compte tenu du nombre d'abonnés au service qui permet de dégager peu de crédits pour l'investissement.

– MONTANT DU PROJET : 88 223 € HT

Le Maire précise que ce projet pourrait être éligible au titre de la DSIL et il propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement de ce projet.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation du projet sous réserve des financements obtenus ;
- approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé ;

| | | |
|--|-----|-----------------|
| DSIL | 80% | 70 578 € |
| Total des financements sollicités | | 70 578 € |
| AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE | 20% | 17 645 € |
| Montant total du projet HT | | 88 223 € |

- sollicite une aide auprès de l'Etat au titre de la DSIL ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 15 octobre 2020 à 20 heures.
La séance est levée à 21 h 45.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 septembre 2020 :

1. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) (Délibération 1-03/09/2020)
2. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES (Délibération 10-03/09/2020)
3. PARTICIPATION FAJ ET FSL 2020 (délibération 2-03/09/2020)
4. DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF COMMUNE (Délibération 3-03/09/2020)
5. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN COMMUNAL PAR UN PARTICULIER (Délibération 4-03/09/2020)
6. RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU DE BRUNELLES (Délibération 5-03/09/2020)
7. MISSION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE- LANCEMENT CONSULTATION (Délibération 6-03/09/2020)
8. AVIS DES DOMAINES TERRAIN AGRICOLE POUR GESTION EAUX PLUVIALES BRUNELLES (Délibération 7-03/09/2020)
9. MARCHE A BONS DE COMMANDE VOIRIE (ACCORD CADRE) (Délibération 9-03/09/2020)
10. RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE ADMINISTRATIF (Délibération 12-03/09/2020)
11. CNAS - DESIGNATION DELEGUE DES ELUS (Délibération 13-03/09/2020)
12. DEMANDE SUBVENTION CAF CITY STADE BRUNELLES (Délibération 8-03/09/2020)
13. REHABILITATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE COUDRECEAU - DSIL (Délibération 11-03/09/2020)

| Nom Prénom | Membres présents | Membres absents excusés | Membres absents | Procuration à : | Signature |
|------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|-----------|
| COURPOTIN Stéphane | X | | | | |
| TRIVERIO Valérie | X | | | | |
| BOTINEAU William | X | | | | |
| VEDIE Edwige | X | | | | |
| ENEALT Hervé | X | | | | |
| GAUTHIER Nicole | X | | | | |
| CARLIER Thierry | X | | | | |
| RUHLMANN Philippe | X | | | | |
| VAUDRON Francis | X | | | | |
| BOBAULT Bruno | X | | | | |
| LETANG Didier | | X | | | |
| DENORMANDIE Christelle | X | | | | |
| DEHARBE James | X | | | | |
| DREUX Hervé | X | | | | |
| CHERON Sylvie | X | | | | |
| DE KONINCK Francis | X | | | | |
| JOLY Jimmy | X | | | | |
| LE BAIL Nadège | X | | | | |
| PAILLARD Angélique | | X | | DE KONINCK Francis | |
| HOCHEDÉ Véronique | X | | | | |
| VAUDRON Aline | X | | | | |
| HAYE GANET Mégane | X | | | | |
| BARBAZ Marie | X | | | | |